

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL  
TENUE LE LUNDI 4 JUIN 2018 À 20 H**

---

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire  
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1  
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2  
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3  
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4  
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5  
Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

18.158

**DEMANDE D'AVIS CONCERNANT L'IMPLANTATION MODIFIÉ D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL  
DANS LA ZONE C-8 (PROJET LUMICITÉ) ASSUJETTIE AU RÉGLEMENT SUR LES PIIA NO. 11.08  
ET PAE NO. 99.18**

**ATTENDU** Qu'une demande de modification au règlement de zonage a été déposé aux bureaux municipaux afin d'autoriser l'usage résidentiel, d'augmenter la hauteur maximale autorisée, ainsi que permettre la mixité d'usage résidentiel et commercial dans un même bâtiment pour la zone C-8;

**ATTENDU** Que la zone C-8 est assujettie au règlement sur les PIIA No. 11.08 et soumis au règlement sur les PAE No. 99.18;

**ATTENDU** Que le bâtiment et l'implantation proposés ont été soumis à l'analyse préliminaire du CCU;

**ATTENDU** Que le projet est composé d'un bâtiment résidentiel de 4 à 6 étages regroupant 101 unités de logement, un stationnement souterrain, un café bistro ouvert au public et un réaménagement des allées de circulation et des cases de stationnement du projet d'aménagement d'ensemble;

**ATTENDU** Que depuis la première présentation au CCU, la localisation de l'entrée au stationnement souterrain et la localisation des deux salles communes à l'intérieur ont été modifiées et que ces modifications sont illustrées aux plans et illustrations suivants réalisés par Monty & Associé :

- Implantation. Échelle : 1/128 pouces = 1 pied, date : 2018-04-20, n° projet : 18001 ;
- Implantation. Échelle : 1/32 pouces = 1 pied, date : 2018-04-20, n° projet : 18001 ;
- Plan du rez-de-chaussée. Échelle : N/D, date : 2018-04-20, n° projet : 18001 ;
- 7 vues d'ambiances, date : 2018-04-20, n° projet : 18001 ;

**ATTENDU** les recommandations du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Réal Jean

**APPUYÉ DE :** Madame Diane Demers

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :**

D'autoriser l'approbation du projet tel qu'illustré aux plans et illustrations ci-dessous et conditionnellement à l'approbation de la modification réglementaire par les diverses instances et conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.



Plans et illustrations réalisés par Monty & Associé :

- Implantation. Échelle : 1/128 pouces = 1 pied, date : 2018-04-20, n° projet : 18001 ;
- Implantation. Échelle : 1/32 pouces = 1 pied, date : 2018-04-20, n° projet : 18001 ;
- Plan du rez-de-chaussée. Échelle : N/D, date : 2018-04-20, n° projet : 18001 ;
- 7 vues d'ambiances, date : 2018-04-20, n° projet : 18001.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

**ADOPTÉE**

EXTRAIT certifié conforme  
Le 5 septembre 2021



**Mme Lyne Rivard, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**